

ÉDITO

Non aux reculs sociaux ! Pour une amélioration de la qualité de vie des retraité.e.s

Les sujets de mécontentement et d'irritation persistent pour les retraité.e.s. Leur place dans la société n'est pas reconnue. Leur pouvoir d'achat, déjà fortement attaqué par le quasi-gel pendant 6 ans des pensions et la hausse de la CSG de 25 % en 2018, est encore amputé, puisque la revalorisation indexée sur l'inflation a été remplacée au 1^{er} janvier dernier par une augmentation de seulement 0,3 %. Cette revendication d'indexation sur les prix revient en force et fait même partie des propositions de LREM pour 2020 ! Nombre de retraité.e.s s'expriment depuis maintenant plus de deux ans : appels à des initiatives et manifestations du Groupe des 9 et d'autres (Gilets jaunes...). Des augmentations des tarifs de gaz ou d'électricité sont en perspective en 2019 (+ 5,9 % proposés par la Commission de régulation de l'énergie dès juin 2019). La mise en place du prélèvement à la source a aggravé la situation de maint.e.s retraité.e.s (nouveaux, déclarants papier, déclarants Internet n'ayant pas vu les possibilités de modifications). Les volontés de remise en cause des pensions de réversion s'expriment régulièrement, ce qui serait catastrophique pour toutes et tous, et notamment les femmes.

Pendant ce temps, le gouvernement entend poursuivre ses réformes : retraites, fonction publique, santé. Le projet de réforme santé* est en débat au Parlement dès mars. Mais le gouvernement veut utiliser ordonnances et décrets en Conseil d'État pour la mettre en place, utilisant l'argument fallacieux que les ordonnances vont permettre de consulter ! Si le numerus clausus est officiellement supprimé, la nouvelle formation aux études de santé (avec plusieurs voies d'accès) introduit des capacités d'accueil définies par les universités, avec avis conforme de l'ARS. Aucun moyen supplémentaire n'est prévu. Comme il faut une dizaine d'années pour que cette réforme porte ses fruits, la question des « déserts médicaux » en ville ou à

la campagne ne sera pas résolue avant longtemps... sauf peut-être par des validations de quelques médecins à diplôme étranger hors Union européenne. En même temps, se prépare la réforme de la tarification (rapport Aubert) et se poursuit la réforme des hôpitaux, avec hiérarchisation de ceux-ci et labellisation de 600 « hôpitaux de proximité » publics ou privés (gériatrie, consultations, soins de suite), qui n'auraient plus de chirurgie ou de maternité, cela en déclassant environ 400 centres hospitaliers actuels proposant aujourd'hui ces spécialités. Et le gouvernement projette – sans consulter les syndicats représentatifs de ces catégories – de transformer les statuts des actuels praticiens hospitaliers, qui pourraient être attachés à un département et exercer en public et privé.

Quand on ajoute à ce tableau les attaques contre les services publics (menaces de suppression de lignes de TER...), la remise en cause de la fonction publique jusqu'ici exercée par un fonctionnaire-citoyen au service de l'intérêt général par opposition à celle d'un citoyen « aux ordres » des politiques ou d'intérêts privés (garantie du statut de 1946, réaffirmé par les lois de 1982 et 1984), le manque de réactivité sur les urgences climatiques, ou l'utilisation de moyens dangereux et liberticides lors de mouvements sociaux, les retraité.e.s ont toutes les raisons d'être inquiet/ète.s et de continuer à se mobiliser.

C'est pourquoi le SNESUP les appelle aux initiatives et manifestations déjà programmées pour la défense des retraité.e.s, des services publics et de la fonction publique :

19 MARS AVEC LES ACTIFS (FO, FSU, CGT, SOLIDAIRES).

Michelle Lauton
Mars 2019

* www.snesup.fr/article/un-projet-de-loi-sante-sur-ordonnances-par-michelle-lauton.

Cotisations : les augmentations de la MGEN

Dans nos dépenses, le poste « complémentaire santé » a subi des augmentations considérables sur lesquelles plusieurs d'entre nous ont alerté sur des forums ou écrit dans nos publications. Pour plus de précision, en utilisant comme sources deux blogs : blog.ju-liendelmas.fr/?-mutuelle- et www.investiralong-terme.fr/quitter-la-mgen-une-bonne-idee, nous disposons pour la MGEN de tableaux de cotisation (2016 à 2019) et d'informations permettant de remonter à 2004.

La cotisation dépend de l'âge, du statut, de l'assiette de calcul. Pour les actifs, l'assiette s'est élargie en ajoutant au traitement brut les HC, primes, indemnités, puis en intégrant les revenus de l'ensemble des employeurs. Pour les retraités depuis 2016, c'est maintenant l'ensemble des pensions des régimes de base et complémentaires obligatoires.

Les exemples ci-joint (*cf. encadrés ci-contre*) donnent une évidence chiffrée, mais au-delà ils montrent la métamorphose rapide des mutuelles en compagnies d'assurances classiques, rompant avec les principes fondateurs de solidarité. Par ailleurs, redisons ici que les recettes (essentiellement cotisations) devant naturellement équilibrer les dépenses (prestations, gestion...), il n'y a pas de secret : à chaque fois qu'une prestation est mise à la charge des mutuelles, cela se traduit par une hausse de cotisation. Le reste à charge zéro sans répercussion est une escroquerie intellectuelle qui doit être vigoureusement dénoncée. ●

Hervé Lelourec

Exemple d'un collègue en activité, entre 45 et 49 ans

2004 : son taux de cotisation, appliqué au traitement brut, passe de 2,5 % à 2,6 %.
2005 : le taux s'applique aussi aux HC, primes, indemnités. Les enfants payent désormais 72 €/an.
2010 : passage du taux de référence à 2,8 % et cotisation enfants à 78 €/an. Le conjoint cotise à 65 % de la participation du membre actif.
2011 : le taux passe à 2,9 %. Enfants : 90 €/an.
2012 : passage à 2,97 %. Enfants : 92 €/an.
2015 : enfants : 180 €/an.

Exemple d'un collègue, retraité depuis le 1^{er} septembre 2016, né le 1^{er} janvier 1949

2016 : 4 niveaux de prestation (Initiale, Référence, Équilibre, Intégrale) au lieu de 2. Et en septembre, notre nouveau retraité passe de 3,34 à 4,02 % (toujours en considérant Référence), soit une augmentation de 20 % mais portant sur des pensions forcément inférieures aux revenus d'activité précédents. Tout indique que la MGEN ne veut pas voir la cotisation baisser au moment où les revenus baissent avec le départ en retraite.
2017 : 4,02 %.
2018 : 4,10 %.
Et en **2019**, il a dépassé 70 ans, donc le taux devient 4,54 %.
Cela signifie qu'entre 2017 et 2019, son taux, et donc à assiette égale sa cotisation, ont augmenté de 13 % ! Pour l'offre Équilibre, les trois taux (4,31 %, 4,63 %, 5,13 % dans les mêmes conditions) donnent une augmentation encore plus forte : presque 19 %, sans doute parce que c'est la plus répandue, donc la plus lucrative pour la MGEN. On voit que c'est une contribution très significative à la baisse de notre pouvoir d'achat.

Transports en commun en Ile-de-France Pass Navigo à moitié prix d'ici à la fin de l'année

ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS (IDFM), le syndicat des transports publics, a décidé de proposer un Pass Navigo à 50 % à tous les Franciliens de plus de 65 ans, sans condition de ressources. Pour rappel, les non-imposables ont droit à un tarif social cofinancé et délivré selon des critères propres à chaque département. C'est une mesure de justice tarifaire : les actifs ont 50 % de remboursement par leur employeur, les jeunes ont aussi droit à des réductions.

En 2018, le département du Val-de-Marne avait, par convention avec IDFM, mis en place cette mesure : 7 000 personnes en avaient bénéficié. Ces résultats ont encouragé IDFM à l'étendre à toute la région et à la prendre en charge financièrement (40 M€ pour 120 000 bénéficiaires selon ses projections). Il va aussi mettre au point un système qui permettra de suspendre le paiement, pour qu'on ne paye pas quand on n'est pas là. ●

Jean Amar
9 mars 2019

12 mars 2019 : rencontre de retraité.e.s du SNESUP

Participation certes un peu insuffisante face à l'enjeu de l'avenir de notre système de retraite, mais, pour une première réunion nationale des retraité.e.s du SNESUP, on peut considérer que l'objectif est atteint : présence de nouvelles et nouveaux venu.e.s, débats riches et perspectives tracées.

1. Situation générale des retraité.e.s (plus particulièrement dans le sup)

Nous représentons environ 20 % des effectifs du SNESUP (nos anciens « actifs » restent en moyenne plus syndiqués que dans les autres syndicats de la FSU). La question est de savoir comment les organiser. Une alternative possible entre « rester dans sa section d'établissement » ou au contraire s'inscrire dans un cadre plus global regroupant l'ensemble des retraité.e.s du sup. On insiste sur les liens qui subsistent avec son université d'origine, sur la poursuite des activités intellectuelles, sur notre rôle en tant que chercheurs et notre rôle social. La recherche est encore insuffisante sur ces différents aspects. Autant d'éléments qui militent pour la première option. Si les mobilisations des retraité.e.s ont été massives dans la période récente, il faut poursuivre notre action. Sans doute en insistant sur ce qui nous est commun : le statut, qui est un droit, et les services publics, comme celui dont nous avons été en charge. Cela faisant le lien avec nos collègues en activité. Sans doute faudra-t-il distinguer aussi selon les tranches d'âge.

2. Les contre-réformes programmées

Retraite, santé, perte d'autonomie... Elles passeront par ordonnances, après les européennes. Unanimité pour les condamner (désindexation ; retraite par points : « réforme » à pourcentage constant (dans l'immédiat) du PIB avec en perspective proche une diminution de ce ratio ; reste à charge zéro répercuté par les mutuelles sur les cotisations...).

3. L'avenir de la fonction publique

C'est un grand chantier (de démolition) néolibérale. La défendre s'impose, pas avec des « grands mots » mais concrètement. D'abord, dénoncer la dégradation organisée des services publics par le pouvoir (pour mieux les dénigrer). Mettre en priorité dans cette bataille d'opinion l'accent sur leur défense (« les services publics, le capital de ceux qui n'en ont pas »). Montrer leur utilité pour la majorité (sauf pour les 1 % !). Donner des exemples concrets de bénéfice pour la majorité (comme celui de la distribution

de l'eau dont un nombre croissant de communes reprennent la régie, à la satisfaction générale).

4. Organisation de notre secteur

Nous avons terminé par une (longue) discussion sur ce point. Le débat a repris sur la question « sections d'établissement/regroupement national », avec la proposition d'offrir – comme étape intermédiaire ? – un choix entre section d'établissement et affiliation dans une structure géographique de retraité.e.s plus régionale. En débat aussi la présence des retraité.e.s dans les instances délibératives du SNESUP (CA...). Y être présent.e.s ou laisser seul.e.s les collègues en activité ? Avis partagés, positions pouvant évoluer, tant il est vrai que nous sommes de plus en plus nombreux/ses. De toute façon, ces points ne pourront être formellement tranchés d'ici au prochain congrès. À poursuivre pour introduction éventuelle dans un règlement intérieur du SNESUP remanié.

L'accord s'est fait sur la nécessité de revoir notre système de communication. On s'orienterait vers une liste de diffusion avec inscription automatique des retraité.e.s (servant à la diffusion des infos générales, des exemples de mobilisations...) et une liste plus restreinte, avec demande d'inscription, destinée à celles et ceux qui souhaitent échanger et s'investir dans le militantisme en tant que retraité.e.

Au final, une riche après-midi de débat qui ouvre des perspectives encourageantes. À chacune et chacun de contribuer à notre rayonnement. ●

Jean-Marie Canu

13 mars 2019

Le siège du SNESUP, à Paris.



Alain Portron

Alain Portron a pris sa retraite en 2009 après avoir exercé comme MCF en sciences économiques à l'université du Havre. Il a été plusieurs années membre du Bureau national du SNESUP, responsable IUT. Il a ensuite poursuivi sa carrière universitaire, devenant successivement le premier vice-président de l'université du Havre (1985-1986), puis directeur de l'IUT du Havre (1986-1996) et de l'Institut supérieur d'études logistiques (Isel-École d'ingénieurs de l'université du Havre) de 1997 à 2008.

Comment as-tu vécu ton passage à la retraite ?

Très bien. J'avais des journées bien remplies et passionnantes. J'ai passé vingt ans en responsabilité de direction (dix ans à l'IUT et dix ans à l'Isel). J'ai aujourd'hui des journées bien remplies et passionnantes faites de garde de petits-enfants, de voyages, de sorties culturelles et de participations aux manifestations sociales. Tant à l'IUT qu'à l'Isel, mon souci a été le développement du service public. L'idée de l'équipe que j'animais était de former à la fois des citoyens et des professionnels. J'ai vécu la disparition de cette préoccupation à la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs. Tout d'abord par l'adhésion des écoles privées à la Conférence des écoles publiques. La logique du privé a contaminé la logique du service public. La Conférence a complètement dérivé dans la compétition internationale et a tourné le dos à l'esprit du service public.

Qu'en est-il de tes choix de vie entre activités ESR, engagements, loisirs, entourage ?

Je maintiens une activité militante car je suis très inquiet sur l'avenir de notre modèle social. La remise en cause de ce modèle s'accélère. Les idées développées par la Société du Mont-Pèlerin fondée par F. Hayek en 1947 sont aujourd'hui dominantes. Le travail de « désocialisation » s'accroît. La tendance est à l'individualisation des actions politiques. On subventionne les individus à la place des structures, d'où la remise en cause des services publics.

Tu t'es particulièrement intéressé à l'histoire de la création de l'IUT du Havre. Que peux-tu nous en dire ?

L'IUT du Havre a une histoire tout à fait singulière probablement sans équivalent.

Au départ, en 1958, il y a un projet de création à Bordeaux, Clermont-Ferrand et au Havre, de trois Écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (Éniam) par la commission du III^e Plan (1958-1961) de la France. Il s'agit pour le Commissariat général du Plan de répondre à la demande du patronat industriel français qui souhaite voir augmenter les flux d'ingénieurs de fabrication et de techniciens pour faire face à la concurrence accrue des industries allemandes du fait de la création du Marché commun (mars 1957).

La Société des ingénieurs arts et métiers (les « gadzarts ») obtient, pour des raisons corporatistes, l'abandon de ce projet.

Pour répondre à la demande des industriels, le gouvernement crée une nouvelle catégorie d'école d'ingénieurs : les ÉNI, Écoles nationales d'ingénieurs. Six écoles sont programmées dans le IV^e Plan (1962-1965) dans les villes de Brest, Clermont-Ferrand, Le Havre, Metz, Saint-Étienne et Tarbes.

Pour des raisons financières, le projet havrais est reporté au V^e Plan (1966-1970). Entretemps, les objectifs du gouvernement et les besoins des industriels ont changé. La priorité n'est plus la formation d'ingénieurs mais de techniciens supérieurs. La création des IUT devient au niveau national « une ardente obligation ». C'est ainsi que les locaux du Havre, construits pour former des élèves ingénieurs, sont « réemployés » pour l'accueil, en octobre 1967, des premiers étudiants du département génie électrique dépendant de l'IUT de Rouen.

**Propos recueillis par Michelle Lauton
23 février 2019**

N.B. : un récit complet de cette histoire des écoles d'ingénieurs (ÉNIAM-ÉNI-INSa) aux IUT, de 1958 à 1966, est disponible sur le site du SNESUP : www.snesup.fr/article/dune-priorite-lautre-des-ingenieurs-aux-techniciens-superieurs-1956-1966.